

Mayotte : le juge Catherine Vannier plus forte que Darmanin !

écrit par Christine Tasin | 28 avril 2023





Catherine Vannier est depuis août 2022 président du tribunal judiciaire de Mamoudzou et elle est la preuve vivante que, en Occident, que ce soit en France ou en Israël, ce sont les juges qui font la loi et détiennent tous les pouvoirs pour imposer la dictature gauchiste aux élus choisis par le peuple.

<https://resistancerepublicaine.com/2023/04/20/israel-gouvernement-du-peuple-ou-gouvernement-des-juges/>

La bonne femme a donc eu le pouvoir de carrément fiche en l'air la prétendue volonté de Darmanin de faire du ménage à Mayotte. Volonté affichée, pas sûr que ce soit une vraie volonté, on est en Macronie, on bat des ailes pour faire croire qu'on va voler, mais on n'a pas du tout envie de s'envoler. De là à penser qu'il y a un pas-de-deux prévu et organisé à l'avance entre Vannier et Darmanin... tout est possible ! Mais cela ne change rien aux faits.

En effet, la Vannier a arrêté net le démantèlement des bidonvilles de Mayotte en signant une ordonnance de référé suspendant l'opération. L'Etat fait appel... La Cour d'Appel devra trancher. Autant dire « tout ça pour ça ! » Toutes les forces de l'ordre mobilisées, toute l'infrastructure prête...

tout est à l'arrêt pour... plusieurs jours, plusieurs semaines ? La justice avançant avec un train de sénateur, bien malin qui le saura.

Il paraît que Darmanin relit les mémoires de Mitterrand qui aurait dit « *Méfiez-vous des juges, ils ont tué la monarchie, ils tueront la République.* »

Mais l'affaire ne s'arrête pas là, amis lecteurs. Vous savez ce qu'il faut penser du « syndicat de la magistrature », appelé aussi « [syndicat du mur des cons](#) ». Syndicat qui n'a pas été dissous et qui continue de se développer. Un juge sur 3 est affilié au Syndicat de la Magistrature, si on rappelle que c'est Dupond-Moretti qui nomme les présidents de tribunal et les juges, vous comprenez pourquoi c'est la fête aux islamophobes à chaque procès à la 17ème Chambre.

Or, la Vannier a été, quel hasard, vice-Président du dit syndicat de la magistrature...

Et il se trouve que le bureau du syndicat de la magistrature a envoyé à ses adhérents le lundi 17 avril un courriel très explicite : « *A Mayotte non plus, l'autorité judiciaire ne sera pas la caution de violations des droits humains* ». L'opération à Mayotte aura « *des conséquences dramatiques [...] pour ce territoire* ». « *les collègues ne sauraient être la caution utile d'un gouvernement* s'apprêtant à mener une opération qui, par son envergure et ses objectifs, amènera très certainement des violations massives des droits humains sans que l'autorité judiciaire puisse correctement exercer sa mission de protection » .

Le message est clair, les magistrats affiliés au Syndicat de la magistrature ont donc une consigne, s'opposer aux opérations gouvernementales.

Et donc, quel hasard, 3 jours plus tard, 31 habitants de Koungou demandent devant la chambre des référés la suspension de l'arrêté du Préfet de Mayotte conduisant à

détruire les cases du bidonville « Talus II »...

Voilà, voilà... On ne sait pas si la Vannier est toujours affilié au SM mais elle en a au moins gardé l'esprit, [le Figaro](#) ne révèle-t-elle pas l'un de ses hauts faits ? En février dernier, juste après avoir pris son poste, elle indiquait à nos confrères de [France Télévisions](#) que « la délinquance des mineurs [à Mayotte] n'était pas si importante que ça ». Selon les autorités, au moins 3.000 mineurs seraient abandonnés à Mayotte, se livrant à une délinquance crapuleuse de subsistance...

Le jour où les patriotes reprendront le pouvoir en France, s'il arrive un jour, on va avoir un sacré boulot !